

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 74

Chargée de l'examen du préavis N° 2024/58 – « Rama III - Extension des caissons de progression du plateau technique de formation »

Présidence :	Mme Agathe SIDORENKO (EàG)
Membres présents :	M. Yvan SALZMANN (rempl. Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.)) ; M. Nasivayam THAMBIPILLAI (remplace M. Yusuf KULMIYE (soc.)) ; M. Pedro MARTIN (soc.) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Marisa MAURER PUTALAZ (PLR) ; Mme Alexandra GERBER (rempl. Mme Anne BERGUERAND (Les Verts)) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; M. Mathias PAQUIER (rempl. Mme Clara SCHAFFER (v'lib.)) ; M. Jean-Luc MASSON (UDC).
Membres excusés :	Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Derya CELIK (soc.) ; M. Matthieu DELACRETAZ (PLR).
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE.
Invité-e(-s) :	M. Philippe SCHNEIDER, chef du Service de Protection et sauvetage.
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Port-Franc 18, 1^{er} étage salle 157

Date : 04.04.2025 - Début et fin de la séance : 13h00 – 13h25.

Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et Économie explique que dans le cadre de sa mission générale, service de défense et secours incendie dans le canton de Vaud, l'ECA a à cœur que la formation des sapeurs-pompiers soit la plus adéquate possible. Il rappelle que les commissaires ont voté il y a quelques années un premier projet Rama II, un local d'entraînement pour les porteurs de masques respiratoires. On constate aujourd'hui que la suie qui peut recouvrir le visage des sapeurs-pompiers, provoque des dégâts aux voies respiratoires, aux potentiels effets cancérigènes et que c'est dans ce cadre-là que Rama 2 avait été construite de façon à former les porteurs de masque. Précédemment il y avait des caissons à feu qui permettaient de voir ce que cela fait d'être confronté à des feux, avec des effets de chaleur différente, en hauteur ou à proximité du sol. Il a donc été jugé utile d'améliorer encore la qualité des formations et d'offrir les meilleures conditions possibles afin que les sapeurs pompiers souhaitent rester, sachant que ce sont des volontaires. L'ECA et le SPSL ont donc chercher des solutions qui existent déjà ailleurs avec des meilleurs caissons qui permettent de simuler des incendies. Ils ont trouvé un modèle intéressant. La dernière fois ils avaient financé le projet moitié-moitié sachant que la municipalité fournit le sol puisque cela se passe sur le site de la Rama. Ils sont arrivés cette fois-ci à un investissement sollicité auprès de la commission de 342'500.- CHF, tandis que le coût total des travaux se monte à 1,5 millions, ce qui est donc intéressant pour la ville. Ils espèrent ainsi pouvoir entraîner des sapeurs-pompiers à la fois professionnels, mais surtout

Conseil communal de Lausanne

volontaires, puisque ceux-ci devaient jusqu'à présent réaliser leurs entraînements en Suisse alémanique.

Discussion générale :

Un commissaire demande à quel point c'est l'ECA qui paie et mène le projet et si sur le long terme il y aurait l'idée d'aller ailleurs car quand on voit les graphiques, on voit qu'il y a peu de place disponible ce qui prêche à se demander si ce sont des investissements pérennes. Il demande enfin ce qu'il en est de l'état des PFAS et de la pollution puisque c'était un site concerné par l'usage de mousse anti-incendie.

Un commissaire demande s'il y a d'autres infrastructures similaires proches ou en tous cas dans le canton de Vaud et s'il y a une réflexion d'une collaboration intercommunale pour former des sapeurs-pompiers d'autres communes afin d'éviter que chaque commune se dote d'un caisson d'entraînement.

Enfin un autre commissaire demande comment l'évacuation des fumées est faite, s'il y a des filtres, et quelle est l'influence de tout cela également au niveau du traitement de l'évacuation de déchets.

Monsieur le Municipal répond qu'au niveau de la coordination avec l'ECA, les éléments de langage sont très clairs, c'est un projet conjoint. Comme tout ce qui est fait sur le site en matière de formation, on partage un leadership. Il y a un leadership Ville notamment sur l'architecture, suivi des permis, demandes de suivis architecturaux, et puis il y a un leadership ECA qui fixe un certain nombre de standards, avec des inspecteurs régionaux et cantonaux, qui regardent si ils respectent les différents critères des projets, pour qu'il y ait une coordination totale entre la formation qui est exigée des sapeurs-pompiers et les exercices qui sont faits. Il explique que si l'ECA participe, c'est bien parce que ce n'est pas que pour les sapeurs-pompiers lausannois, qui sont de trois sortes, les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires qui s'occupent principalement des zones foraines et les sapeurs-pompiers volontaires qui viennent en appui aux professionnels le reste du temps et qui ont suivi des formations supplémentaires. Même si cela constitue le plus gros corps de sapeurs-pompiers vaudois, la défense incendie vaudoise s'étend sur l'ensemble du territoire et l'ECA contribue à la formation de tous les sapeurs-pompiers vaudois. Le site de la Rama comprend d'ailleurs plus d'heures de sapeurs-pompiers non-lausannois que lausannois.

Au sujet de la densité du site et de l'activité pérenne à la Rama, personne ne pourrait créer un tel site sans le soutien de l'ECA et il serait très compliqué de trouver un endroit comme la Rama aujourd'hui, qui soit relativement accessible, sans trop de voisinage, bien centré pour l'ensemble du canton. Il y a donc tout intérêt à développer ce site. Si toutefois des extensions doivent être faites, il y a un peu de réserve de terrain qui appartient à la ville de Lausanne. Il n'y a aucun projet de déménager ailleurs, ni de développer sur cette parcelle, mais c'est une réserve théorique. Ils accueillent également des cours pour les gaziers et la protection civile. Le projet d'extension à Gollion est paralysé par une pollution au PFAS, la situation à la Rama est différente parce que l'utilisation des PFAS a été réalisée à une autre époque. L'ECA a aboli leur utilisation il y a quelques années. Les produits pour les remplacer n'en contiennent pas. A ce sujet, une communication d'une étude qui a été réalisée sera publiée prochainement.

Monsieur le chef de service explique qu'au niveau de la formation des sapeurs-pompiers vaudois, il y a un comité de direction de la formation qui est en place, avec une présidence tournante entre le chef du SPSL et le directeur de la défense incendie et secours ECA. Chaque année il y en a un qui est président l'autre vice-président et c'est dans ce même état d'esprit que le projet d'extension Rama III est dirigé. Il ajoute que les émulseurs florés

Conseil communal de Lausanne

(PFAS) ont été utilisés de 1963 à 2018, donc sur une large période, mais que depuis ils ne sont plus utilisés. Concernant la fumée, il y a des filtres, c'est une chose qui est contrôlée et qui est déjà en fonction aujourd'hui. Il y a toute une installation technique qui sera complétée pour supporter les trois caissons supplémentaires. Les déchets sont éliminés dans une benne, il s'agit surtout de cendres puisqu'ils ne brûlent que des palettes. Les palettes sont le seul moyen de simuler ce à quoi ces caissons sont destinés, c'est-à-dire simuler les phénomènes thermiques où il y a un enflammement général ou des effets de souffle qui ne peuvent pas être simulés avec du gaz, mais qu'avec du bois. Ce sont des palettes non-traitées. Plusieurs centres existent dans différents cantons romands et chaque centre a sa spécificité. Cela se discute entre les différents établissements cantonaux qui sont les principaux bailleurs de fond de ces centres pour éviter justement que chacun travaille de son côté et développe les mêmes choses. Chacun développe donc ses spécificités, les sapeurs-pompiers vont s'entraîner dans les différents cantons voisins et il y a un échange de bons procédés à ce niveau-là.

Un commissaire demande si par rapport à l'ensemble du projet, les risques d'opposition sont nuls ou quasi-nuls.

Monsieur le municipal répond que c'est un projet qui n'est pas forcément soumis à enquête publique selon l'office des permis de construire, seulement au permis de construire, même si on ne peut pas empêcher les gens de s'intéresser à ces questions, mais il s'agit d'un complément de quelque chose déjà existant et de nature technique selon ce qui leur a été dit. Il espère que tout se passera bien. Il dit qu'il n'y a pas eu d'oppositions les dernières fois et précise qu'ils ne touchent pas à la limite forestière.

Monsieur le chef de service précise que juridiquement c'est une extension limitée d'une place d'exercice à distance de voisins immédiats non frappée par la limite forestière et dès lors qui n'a aucun impact sur le plan d'affectation communale.

Madame la présidente ouvre la discussion particulière en prenant le rapport point par point. Il n'y a aucune remarque.

Conclusion(s) de la commission :

Vote conclusion 1 : unanimité : oui	0 non	0 abstention
Vote conclusion 2 : unanimité : oui	0 non	0 abstention
Vote conclusion 3 : unanimité : oui	0 non	0 abstention
Vote conclusion 4 : unanimité : oui	0 non	0 abstention

La commission propose d'accepter les conclusions du préavis.

Lausanne, le 22.04.25

Le rapporteur/la rapportrice :
Sidorenko Agathe

